

Prévention des risques et réaction aux catastrophes volcaniques.

Porteur de projet	Anne Jacquemet-Gauché
Laboratoire	CMH - http://cmh.uca.fr

Descriptif global :

L'équipe juridique de recherche sur le risque volcanique ambitionne d'être force de proposition, de manière à améliorer et compléter le droit des risques volcaniques qui, pour le moment, est quasiment inexistant. Pourtant, de nombreux textes juridiques organisent la prévention des risques naturels. Par exemple, le code de l'urbanisme impose des normes de construction particulières sur certains territoires et le code de l'environnement organise la protection de certaines zones géographiques. En outre, les pouvoirs publics ont mis en place des procédures et des schémas d'action afin de répondre à certaines crises, notamment à la survenance d'une éruption volcanique ; la préfecture travaille alors de concert avec les autorités locales et avec d'autres acteurs institutionnels ou scientifiques. Mais ce droit n'a pas été conceptualisé de manière globale.

Les juristes du Centre Michel de L'Hospital (CMH), auxquels se sont adjoints des volcanologues de l'UCA et experts d'autres universités sont en train d'acquérir une expertise en la matière, à même de servir de modèle à l'étranger, en particulier dans les pays d'Amérique du Sud dépourvus d'un droit des risques volcaniques efficient. Cette expertise sera formalisée dans un livre blanc, regroupant les diverses modifications à apporter à la législation française et à proposer un modèle législatif à des Etats tiers. Ce livre blanc s'inscrira dans la continuité de celui réalisé en 2017 par le CNRS et le complétera sur les aspects juridiques. Les règles proposées seront de diverses natures, de l'édification de principes généraux, à la proposition de lignes directrices, combinant *hard* et *soft law*.